

Mairie de



Saint-Roch

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-ROCH

Avis de mise à l'enquête publique de la modification du schéma directeur d'assainissement, de l'aliénation du chemin rural La Hardellière et de la création d'un nouveau tracé.

En application des dispositions de l'arrêté du 12 janvier 2017, Monsieur le Maire de Saint-Roch a prescrit une enquête publique unique sur le projet de modification du schéma directeur d'assainissement, de l'aliénation du chemin rural de la Hardellière et de la création d'un nouveau tracé, **du 06 février 2017 au 08 mars 2017 inclus** soit 31 jours consécutifs.

A cet effet, le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné M. Jean-Pierre VIROULAUD qui assumera les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et M. Noël FIGUE les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de Saint-Roch aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à *Monsieur le Commissaire Enquêteur- Mairie de Saint-Roch*, lequel les annexera au registre.

- afin de répondre aux demandes d'information, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Roch le lundi 06 février 2017 de 9 heures à 12 heures, le vendredi 17 février 2017 de 16 heures à 18 heures 30 et le mercredi 08 mars 2017 de 14 heures à 16 heures

A l'issue de l'enquête les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint Roch.

L'autorité compétente pour approuver les deux projets soumis à l'enquête est le conseil municipal de Saint Roch.